



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240116-DELNN240116-DE

Séance du : 16 Janvier 2024

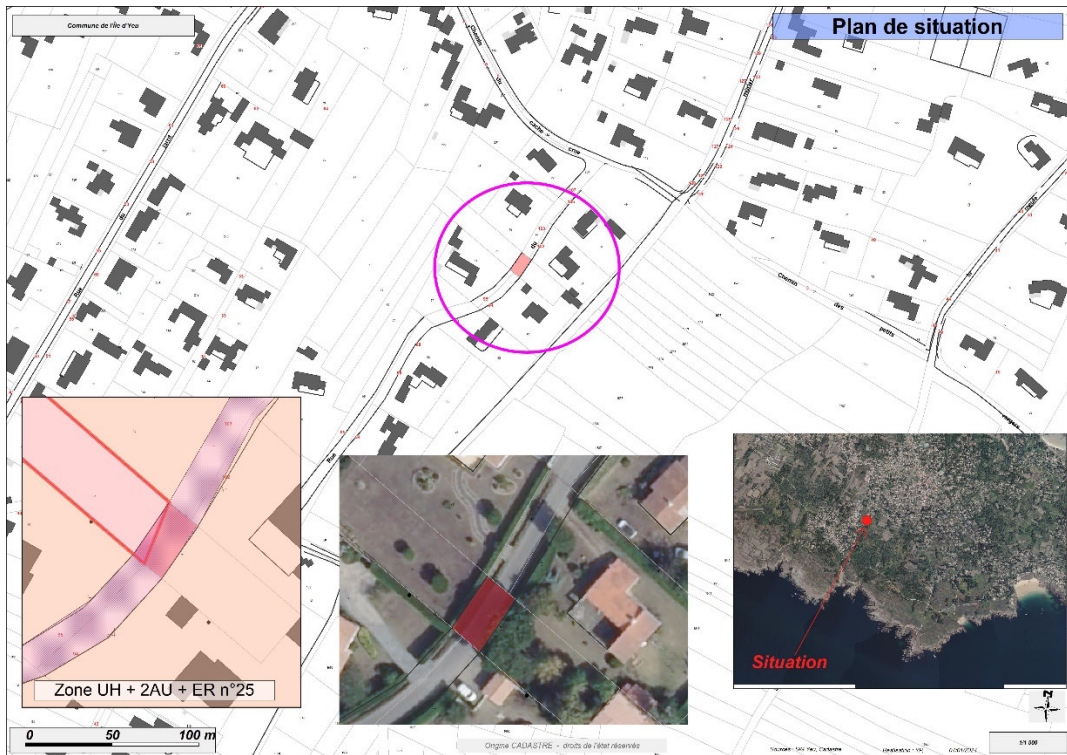
Numéro de la délibération : DEL/NN/24/01/16

<p>Date Convocation 09/01/2024</p> <p>Date Affichage 09/01/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>26</td></tr><tr><td>- présents</td><td>15</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>08</td></tr><tr><td>- absents</td><td>03</td></tr></table>	- en exercice	26	- présents	15	- procurations	08	- absents	03	<p>Le Seize janvier Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 15</u> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Line CHARUAU</p> <p><u>PROCURATIONS 8</u> : Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et qui ont donné respectivement procuration à Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Michel BOURGERY et Yannick RIVALIN</p> <p><u>ABSENTS 3</u> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	26								
- présents	15								
- procurations	08								
- absents	03								

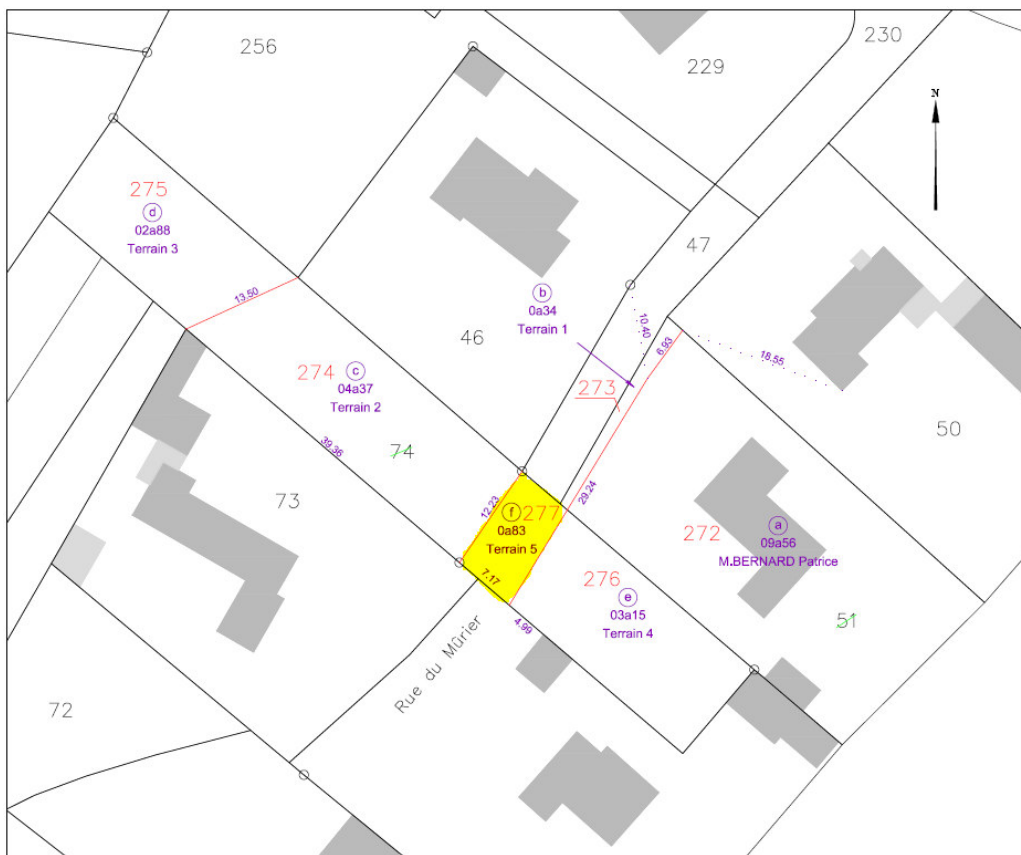
16-ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE – RUE DU MÛRIER – ALIGNEMENT

Rapporteur Isabelle CADOU

Le rapporteur informe l'assemblée qu'une régularisation foncière est proposée sur la *Rue du MÛRIER*.



Plan de situation



Extrait du document d'arpentage

Cette régularisation foncière, permettra à la fois de mettre en concordance l'occupation du terrain par les parties cédantes et la base cadastrale.

La parcelle concernée par cet alignement est la parcelle cadastrée 113 CD 277 (surface de 83m²). Au PLU elle est en zones UH, et 2AU, et est grevée de l'emplacement réservé N°25 voué à « l'aménagement et la sécurisation de voirie ».

Considérant que cette parcelle est aujourd'hui occupée par une portion de voirie publique, (la Commune procédera à l'intégration de cet espace foncier dans son Domaine Public),

Considérant l'accord des propriétaires, l'Indivision FONTAINE/BERNARD de céder à l'euro symbolique l'emprise foncière illustrée ci-dessus.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Patrice BERNARD ne participe pas au vote)

- ♦ **DECIDE D'ACQUERIR** l'immeuble, situé *Rue du MÛRIER* d'une superficie de 83m² (parcelle 113 CD 277) à l'euro symbolique (*frais d'acte à la charge de la Commune*) ;
- ♦ **INTEGRE** les parcelles dans le domaine privé de la Commune avant intégration dans le Domaine Public ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.
- ♦ **INSCRIT** le budget nécessaire à cette acquisition aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général – Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU